

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Soins infirmiers - Sage-femme

Bachelier en Sage-femme

Haute École Léonard de Vinci (HE Vinci)

Nataly VIENS PYTHON Guillaume CORDIER Anne NISET

3 juillet 2023

Table des matières

Soins infirmiers - Sage-femme : Haute École Léonard de Vinci (HE Vinci)	3
Synthèse	4
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale	7
Critère A	8
Critère B	11
Critère C	16
Conclusion	18
Droit de réponse de l'établissement	19

Soins infirmiers – Sage-femme : Haute École Léonard de Vinci (HE Vinci)

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2022-2023 à l'évaluation continue du cursus «Sage-Femme». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2015-2016.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu le 1^{er} mars 2023 à la Haute École Léonard de Vinci (HE Vinci). Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Sage-femme, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation initiale du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2016 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Nataly Viens Python, experte paire, de l'éducation, en gestion de la qualité et présidente du comité.
- Guillaume Cordier, expert-étudiant.
- Anne Niset, experte de la profession.

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeges.be/experts_comites.cfm.

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Nouvelle gouvernance qualité.
- Développement de cours de recherche.
- Mise en place du port folio.
- Innovations pédagogiques dans l'offre de cours.

OPPORTUNITÉS

- Mobiliser les ICAN pour le suivi des difficultés en stage.
- Analyse du certificat de pratique avancée et lien avec la durée des études.
- Groupe inter-réseaux.

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Risque de surenchère d'outils qualité, peu d'analyse des effets.
- Malveillance vécue dans les stages.
- Redondance dans certaines UE.
- Cursus peu orienté vers la pratique libérale.

MENACES

- Taux d'étudiant·es françaises plus élevés que d'étudiant·es belges, répondre aux besoins du pays en première ligne.
- Allongement des études de sage-femme en France.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Améliorer la communication en donnant un retour sur les enquêtes effectuées et les mesures prises.
- 2 Faire l'analyse des résultats des données avec les outils existants avant d'en créer de nouveaux.
- 3 Analyse docimologique sur l'évaluation des compétences cliniques et améliorer les outils de suivi.
- 4 Traiter et résoudre les questions de problématique du vécu en stage.
- 5 Impliquer les parties prenantes (étudiantes, professionnels, etc.) pour améliorer les conditions de formation.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

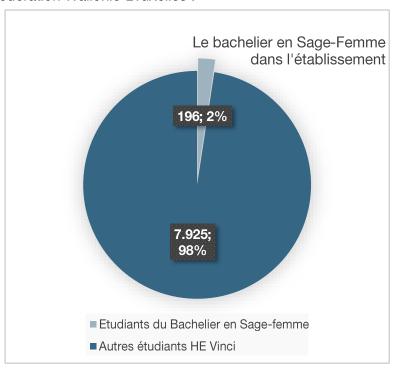
La Haute École Léonard de Vinci (HE Vinci) est une ASBL qui résulte de la fusion en 1996 de six établissements : l'ECAM Institut Supérieur Industriel, l'École normale catholique du Brabant Wallon-Institut d'enseignement supérieur pédagogique (ENCBW-IESP), l'Institut d'Enseignement supérieur Parnasse-Deux Alice (IESP2A), l'Institut Libre Marie Haps, l'Institut Paul Lambin (IPL) et l'Institut Supérieur d'Enseignement Infirmier (ISEI). Elle relève du réseau libre confessionnel.

La Haute École comporte trois secteurs (Sciences Humaines et Sociales, Santé, Sciences et Techniques) et dispense 29 formations de type court ou long et 12 spécialisations. Ces dernières sont réparties sur trois implantations.

Le secteur Santé organise, outre le bachelier en Sage-femme, dix autres bacheliers (en Audiologie, en Biologie médicale, en Diététique, Ergothérapie, en Hygiéniste bucco-dentaire, en Technologue en imagerie médicale, en Infirmier responsable de soins généraux, en Orthoptie, en Podologie – Podothérapie et en Psychomotricité), deux masters en Kinésithérapie et en Sciences infirmières et dix spécialisations.

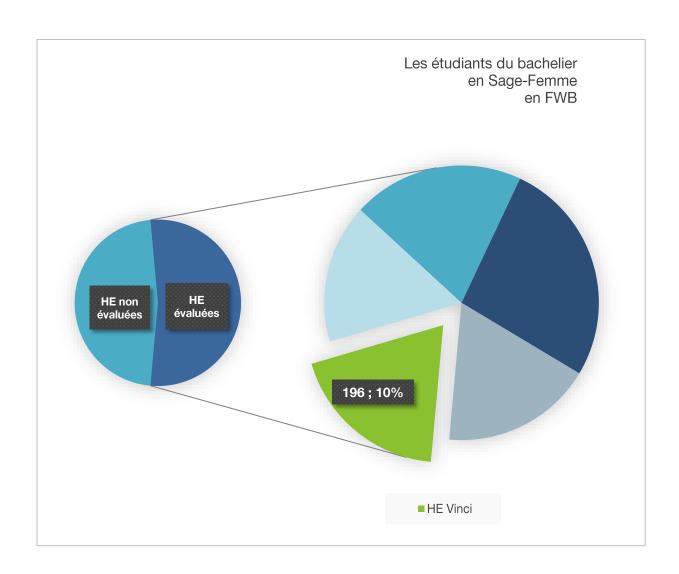
Le bachelier en Sage-femme (Bac SF) est organisé sur le campus de Woluwe.

En 2020-2021, 196 étudiant·es sont inscrits au bachelier en Sage-femme, sur un total de 8121 inscrits à la HE Vinci, soit 2 % des effectifs. Ces 196 étudiant·es représentent, par ailleurs, 10 % des étudiants inscrits à ce même bachelier sur un total de 1950 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles².



_

² Source: base de données SATURN, année de référence 2020-2021. Le graphique « Les étudiants du bachelier en Sage-femme en FWB » fait la distinction entre les établissements dispensés d'évaluation dans le cadre de la phase pilote de l'AEQES et les établissements évalués en 2022-2023.



Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Depuis la dernière évaluation en 2016, de nombreux changements ont marqué l'activité de la Haute École Léonard de Vinci (HE Vinci). Durant ces années, la HE et plus particulièrement l'ex-institut Parnasse-ISEI auquel était rattaché le cursus Sage-femme a été pilotée avec un plan d'action présentant 64 actions implémentées entre 2017-2019. Par la suite, la gouvernance institutionnelle a été entièrement revue et une transformation organisationnelle a conduit à l'organisation actuelle avec une activité sur trois campus et le regroupement des cursus selon les domaines professionnels. Dès lors, le cursus Sage-femme est rattaché au secteur de la Santé et déploie ses activités sur le campus de Woluwe.

En 2020, la pandémie de Covid-19 a engendré un bouleversement supplémentaire pour lequel le personnel et les étudiant·es du cursus ont dû faire preuve d'agilité et de souplesse afin de s'adapter aux restrictions sanitaires et leurs impacts sur un programme de formation de professionnelles de la santé. Cette adaptation a provoqué une augmentation de la charge de travail et des inquiétudes pour les étudiant·es.

La formation connait également une période de changements et d'évolution suite aux nouvelles attentes fixées par le décret Paysage sur l'organisation des études. De même, le contexte professionnel de l'activité de sage-femme est en questionnement notamment sur le nombre de personnes à former, les référentiels requis et le développement du niveau des études.

Depuis la précédente évaluation, la section Sage-femme de la HE affiche une légère augmentation de ces effectifs étudiants (environ 12 % en plus) qui demande un ajustement constant de la formation afin de garantir les places de stages. Cette croissance des étudiantes, leur provenance (49,5 % français-es – 47,1 % belges) et la limite des places de stage en Belgique constituent un défi pour la HE.

Enfin, le dossier d'avancement (DAv) reçu, les accès aux documents et les entretiens effectués lors de cette évaluation ont permis de prendre connaissance du développement du cursus.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

- 1. La nouvelle gouvernance mise en place instaure une dynamique dont les buts semblent partagés et avec la volonté d'un management par la qualité. Un plan stratégique a été établi pour la période 2022 à 2025. Un rapport annuel d'activités est transmis aux membres du secteur. Le comité constate que l'enjeu, à ce stade, est de créer des liens entre le niveau de direction institutionnelle et les secteurs et départements. À cet effet, un service centralisé Qualité et Projets a été créé avec des conseillers qualité répartis dans chaque secteur afin d'assurer ce lien et un soutien dans la démarche qualité, notamment pour le cursus Sage-femme. Le comité salue ce développement.
- 2. Le plan d'action rédigé depuis la dernière évaluation a été actualisé régulièrement. Une réunion annuelle permet ce temps de travail ainsi que l'outil portfolio, qui a pour fonction le suivi des mesures du plan d'action avec l'accès aux différents documents (projets, PV, etc.)
- 3. La communication avec les étudiant·es est organisée entre autres via les réunions du Conseil de département où participent les délégué·es de la section SF. D'autres moyens existent, par ailleurs, pour faire remonter les feedback et les problématiques (groupes de paroles, focus group, etc.). Des enquêtes et des évaluations des enseignements par les étudiants (EEE) par UE pour recueillir l'avis des étudiant·es sur le programme sont effectuées. Par contre, le comité constate que ces enquêtes sont peu et mal connues et qu'ainsi peu d'étudiant·es les remplissent. En outre, les effets de ces évaluations avec les mesures d'amélioration qui s'en suivent ne sont pas connus des étudiant·es, ce qui peut engendrer une démotivation à répondre à ces enquêtes avec la fausse perception que cela ne change rien.
- 4. De nombreux outils fournis par le service Qualité et Projets sont à disposition pour la gestion de projet et l'amélioration de la qualité. L'accessibilité à ces outils est effective. Ils sont accessibles sur l'intranet et chacun peut y avoir accès. Le comité constate, par contre, que le lien avec les potentiels usages de ces outils et les effets de leur usage sont peu ou pas explicites.
 - Certes, les processus sont définis et des outils pour leur développement et leur gestion sont proposés. Des projets en cours ont pour ambition d'identifier des indicateurs et de développer un projet de tableaux de bord. De l'avis du comité, l'enjeu réside désormais dans le fait que ces outils atteignent le public cible et que leurs usages puissent être connus et partagés au sein du cursus. Deux risques sont perceptibles avec le fonctionnement perçu. Le premier est celui d'une surenchère d'outils qui se développent sans avoir le retour sur ceux en place. Le second étant

d'un usage individuel (pour ses propres besoins) et/ou partiel (que sur ses centres d'intérêt) et donc ainsi non profitable pour l'ensemble du cursus SF.

Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 5. Le plan stratégique et les outils et informations en place démontrent la volonté institutionnelle d'un management par la qualité. Cependant, le comité constate que la démarche est plus complexe lorsqu'il s'agit d'intégrer, de manière participative, les enseignants du cursus. Ceux-ci sont prioritairement centrés sur leurs tâches pédagogiques ce qui limite leur engagement dans une démarche processus. Le comité constate ainsi un risque de fonctionnement par silos risquant d'engendrer des tensions entre les parties et un manque de vision globale.
- 6. Le plan d'action élaboré lors de l'évaluation de 2016 a été évalué. Les attentes en lien avec la transformation organisationnelle sont explicites. Par contre, il ressort des entretiens réalisés en visite que la formalisation systématique des actions d'amélioration pourrait progresser avec, en parallèle, une plus grande participation des enseignants lors de ces moments formels, réflexifs et stratégiques.
- 7. La HE Vinci connait une augmentation du nombre d'étudiant·es dans le bachelier Sage-femme, notamment d'étudiant·es français·es. Cette croissance a néanmoins été limitée par un choix de suivi administratif strict des dossiers d'inscription; l'étudiant·e n'est effectivement inscrit·e que sur base d'un dossier administratif complet via une plateforme de gestion des étudiant·es. Cette gestion stratégique interne est choisie pour notamment tenter de garder un équilibre entre le nombre de places de stages disponibles et le nombre potentiel de candidat·es intéressé·es. En 2022, la formation Sage-femme de la HE Vinci annonçait nonobstant un taux plus élevé d'étudiant·es français·es (49,5 %) que belges (47,11 %).

L'augmentation de la durée des études en France à 6 ans fait aussi craindre un afflux de candidat·es. Ce constat fait toutefois appel à une stratégie nationale qui dépasse le cadre de la HE Vinci afin de clarifier les besoins de formations en Sage-femme pour la Belgique en lien avec l'évolution des besoins de la société et des conditions d'exercice.

Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

8. Le plan stratégique pour les années 2022-2025 est communiqué à l'interne et à l'externe (internet) et une vidéo présente les 5 axes majeurs. Selon le DAv ce plan devrait néanmoins être encore mieux diffusé. Les entretiens effectués confirment que la communication portant sur la stratégie et le management par la qualité n'est pas connue par l'ensemble des parties prenantes ce qui en limite son déploiement dans les activités courantes. Par exemple, le plan d'action n'est pas accessible aux étudiant·es.

RECOMMANDATIONS

- 1. Poursuivre la mise en place du dispositif qualité avec les conseillers-relais dans les cursus et soutenir la réalisation des actions envisagées.
- 2. En suivi du développement important des outils pour le management de la qualité (portfolio, tableaux de bord, indicateurs) qui sont proposés aux collaborateurs,

- analyser dans un premier temps les données produites par ces derniers afin d'en faire un bilan et d'éviter de repartir « à zéro » ou de recréer un nouvel outil dans l'accomplissement/suivi du plan d'action.
- 3. Créer, en outre, des liens organiques entre ces outils et les personnes qui assurent la réalisation des activités pédagogiques et de coordination afin que ces outils soient une aide au développement de la qualité du programme.
- 4. Poursuivre l'amélioration du processus de communication afin d'informer les étudiant-es sur les buts des enquêtes/évaluations effectuées, leur importance pour la qualité du programme et ensuite prévoir un temps de restitution sur leurs impacts. Il est donc nécessaire de communiquer sur les changements apportés suites aux évaluations remplies ainsi que de partager les arguments justifiants les actions non engagées. Cette clarté sur le suivi des enquêtes et des questionnaires leur permettra de constater l'attention qui est portée à leurs réponses, l'analyse qui en résulte et pourra aussi favoriser leur participation future.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

1. Le développement de l'approche-programme a été au centre des activités pédagogiques de ces dernières années. La section Sage-femme s'est par ailleurs concentrée sur le développement de l'identité professionnelle durant le cursus. Des projets interdisciplinaires ont également été développés pour élargir le champ des compétences sur des thématiques de santé des femmes avec une dimension éthique et sociétale.

Pertinence du programme

- 2. Le renforcement de l'identité Sage-femme dans le programme d'études a conduit à des changements dans la répartition des cours communs avec le programme de bachelier en Soins infirmiers; seuls 20 ECTS en bloc 1 et 15 ECTS en bloc 2 sont encore communs aux deux formations. Le développement de la simulation a également contribué à ce renforcement. Ces actions reposent sur une petite équipe qui s'engage pleinement. Malgré ces efforts, le comité constate le besoin d'avoir plus de pratique (simulation).
- 3. L'évolution du programme visant à soutenir le développement des compétences sage-femme dans les différents milieux d'exercice en conformité avec les exigences nationales (profil professionnel et de compétences de la sage-femme belge³) est un enjeu de taille pour l'établissement. Cela nécessite d'élargir l'offre de places de stage afin d'inclure dans la formation les possibilités d'expérience de pratiques autonomes et extra hospitalières. La section a débuté sa réflexion sur le sujet notamment en permettant aux étudiant·es de faire un stage extra hospitalier lors de leur stage aux choix, en abordant la pratique de la sage-femme en milieu autonome en bloc 3 ou encore au travers d'un travail-projet sur le développement d'une activité libérale en bloc 4. Toutefois, les enquêtes réalisées auprès des *alumni* et l'analyse des parties prenantes concernées démontrent qu'actuellement la pratique reste encore très hospitalière.

Parallèlement, l'attribution des places de stage et leur encadrement sont des préoccupations relevées. L'évolution du nombre d'étudiant·es et la limite des places de stages existantes engendrent des obstacles pour offrir à tout·es les étudiant·es cette possibilité de développer les compétences globales de la sage-femme en pratique hospitalière et aussi autonome. Or, le cadre règlementaire prévoit que l'activité de sage-femme s'exerce dans le domaine de la santé de la femme, de la grossesse et de l'accouchement, mais aussi dans le suivi d'un enfant durant sa première année de vie. Le comité constate néanmoins que le développement des

³Profil professionnel et de compétences de la sage-femme belge mars 2016 https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/2016 01 cfsf frvv annexe profil professionnel.pdf (consulté le 28 mars 2023)

compétences pour cet exercice reste limité. Certes, des cours théoriques portent sur le rôle extra hospitalier, mais la réalisation de stage dans ce domaine repose d'abord sur un choix de l'étudiant·e et ensuite sur sa capacité de trouver une place de stage par lui/elle-même. Ainsi les parcours de formation risquent d'être très diversifiés entre les étudiant·es ne permettant pas le développement de l'ensemble des compétences attendues.

- 4. Le comité constate la mise en place en 2019 au sein de la HE Vinci d'un certificat « Sage-femme pratique clinique avancée ». Ce dernier faisant partie de l'offre de formation continue de la HE a notamment pour objectif de développer la pratique autonome sage-femme. Le plan d'action de la HE prévoit une évaluation de ce certificat avec les autres partenaires du groupe de travail. De l'avis du comité, ce travail d'analyse est à mettre en perspective avec son inclusion dans le cursus sage-femme. La sage-femme doit, en effet, pouvoir travailler dès sa diplomation dans toutes les structures intra ou extra-muros qui nécessitent sa compétence. La légitimité de ce certificat post bachelier cautionne ainsi les lacunes de la formation actuelle et devrait faire partie d'une analyse plus large avec des professionnels de terrain et le groupe inter réseau. Ainsi la question de l'allongement de la durée des études est à thématiser en tenant compte du risque d'étalement de la charge sur une année supplémentaire au lieu d'amener au développement des compétences attendues pour la sage-femme dans l'ensemble des milieux d'exercice.
- 5. Le comité salue les innovations pédagogiques initiées par la section SF qui contribuent à la pertinence du programme et permettent de développer des compétences interdisciplinaires et d'élargir les connaissances de la sage-femme auprès de clientèles spécifiques (ex : projet TANDEM pour l'accompagnement des femmes enceintes vulnérables et l'UE santé et sexualité). Toutefois, il constate que ces offres ont un succès très limité, car certains aspects organisationnels en limitent l'accès et imposent aux étudiant-es de faire des choix sans avoir une vue claire des options possibles et de leurs conséquences (ex : manquer un autre cours). Le faible succès peut affecter la motivation et le dynamisme des enseignant-es qui s'impliquent pour développer ces nouveaux cours.

Cohérence du programme

- 6. La pandémie de Covid-19 a eu un impact majeur sur les programmes de formation et a imposé le développement de nouvelles modalités pédagogiques. Certaines ont pris une place pérenne dans le programme afin de répondre à certaines problématiques telles que l'augmentation du nombre d'étudiant·es. Le développement de l'enseignement à distance et la place qu'il occupe dans le programme devrait toutefois faire l'objet d'une réflexion pédagogique qui confirme leur pertinence et son adéquation avec le programme. Les compétences pédagogiques requises pour l'élaboration de cet enseignement devraient de même être soutenues. Particulièrement pour le bac SF, le comité constate que la notion de cours asynchrones et la planification de ces derniers ne sont pas homogènes dans le cursus ce qui engendre des problèmes d'organisation et d'accès à ces cours pour les étudiant·es. Le comité rappelle que les cours asynchrones devraient rester une option pédagogique choisie et non une solution à des problèmes d'horaires ou de places disponibles dans les salles de cours.
- 7. Le comité constate que la question de l'évaluation des compétences cliniques est une préoccupation pour l'ensemble des parties prenantes. La section SF a récemment fait le choix de supprimer les évaluations certificatives en stage en bloc 2, 3, 4. pour en

faire des évaluations formatives effectuées par les maitres de stage. L'évaluation certificative est désormais réalisée via un ECOS (examen clinique objectif et structuré) dans les locaux de la HE. Plusieurs facteurs entrent en jeu sur cette question de l'évaluation :

- l'augmentation du nombre global d'étudiant·es qui doivent parfois aller faire leur stage à l'étranger empêchant une réelle évaluation par un responsable de la section ;
- une difficulté à recruter des enseignantes avec une expérience clinique ce qui limite le nombre d'enseignantes pouvant se rendre sur les lieux de stage pour mener l'évaluation ;
- la volonté d'assurer une plus grande équité sur les situations cliniques évaluées grâce à l'ECOS comparativement aux situations de stages très variables ce qui engendrait un stress accru pour les étudiant·e.

Le comité constate toutefois qu'une profonde analyse sur le plan pédagogique reste à faire; les changements apportés pouvant aussi induire un stress pour les étudiantes et reporter le stress d'une épreuve sur une autre.

- 8. La section SF précise dans le DAv et lors des entretiens qu'elle déploie une approcheprogramme. Des réunions ont lieu entre les enseignant es internes d'une même UE afin de vérifier la cohérence. Par contre, les professeur es externes ne sont pas directement associé es à cette analyse. Cette situation peut laisser place à des doublons/redondances de la matière enseignée entre les professeur es internes et externes tout au long du cursus. Ces doublons peuvent limiter la cohérence, mais aussi limiter la capacité de renforcer le programme avec d'autres contenus de cours centrés sur les compétences de la sage-femme.
- 9. La mise en place d'un portfolio pour le suivi du développement des compétences des étudiant·es a débuté au sein du bac SF. Cet outil a pour objectif de permettre aux étudiant·es de documenter leur évolution, mais aussi aux enseignant·es et aux professionnels de la pratique de mieux connaître le parcours (expériences, actes effectués, etc.) de l'étudiant·e et les aspects qu'il reste à développer. Toutefois, le comité relève que cet usage est encore très timide et que les pratiques et usages diffèrent ce qui ne permet pas de bénéficier pleinement des avantages de cet outil et laisse le champ libre à un usage diversifié selon l'enseignant.
- 10. Le développement de la recherche documentaire et l'étalement du TFE sur deux ans favorisent l'intégration des connaissances scientifiques. Les séminaires et les cours mis en place renforcent la démarche. Ces développements sont à poursuivre pour consolider la place de la recherche au sein du cursus.
- 11. Le comité salue la mise en place de l'évaluation intégrée, entre autres avec l'UE Art de la sage-femme qui bénéficie d'une évaluation intégrée avec l'analyse d'un dossier d'une situation obstétricale. Ce projet a renforcé la concertation entre les enseignant·es SF et répond aux exigences de la formation actuelle. Ce développement reste toutefois en cours ; certaines évaluations intégrées se limitant encore à une simple addition des cotes des différentes activités d'apprentissage au sein d'une même UE ce qui limite les effets de l'approche-programme et par compétences.

Efficacité et équité du programme

- 12. En ce qui concerne les stages, le comité constate l'existence de situations de malveillances et des problématiques liées aux conditions de stages. Dans les hôpitaux la gestion des horaires reste complexe dans les milieux qui n'ont pas Interneo. Pour ce qui est des situations vécues de malveillances, des mesures sont proposées afin de pouvoir les signaler et en discuter (ex : groupes de paroles, focus group, retour de stage via MooVin'), du soutien est proposé par les enseignantes et d'autres ressources (ex : la CASE qui est une aide au soutien éthique ou l'accès à une psychologue gratuitement). Cependant ces mesures ne semblent pas toujours pleinement connues des étudiantes. De même, le temps d'analyse et les décisions prises pour contrer les difficultés rencontrées ne semblent pas toujours explicites. Ce manque de clarté sur les processus peut laisser penser que rien n'est fait ou ne sera fait.
- 13. Les situations de malveillance relevées sur certains milieux de stage et la charge du programme sont des facteurs qui augmentent le risque de détérioration de l'état de santé des étudiant·es. Le comité constate qu'il n'y a pas eu de réelle enquête auprès des étudiant·es sur les situations vécues et les risques présents. Une telle démarche permettrait, de l'avis du comité, d'avoir une meilleure compréhension de la situation et des risques qui existent. Cette connaissance permettrait en outre de mieux identifier les raisons des prolongations d'études ou les arrêts et abandons pour des raisons de surcharges ou d'épuisements.
- 14. Pour déployer le programme du bac SF avec la qualité attendue, des compétences pédagogiques et cliniques sont nécessaires chez les enseignantes. La HE demande ainsi une expérience clinique confirmée (10 ans) et un master auprès des candidates enseignantes. Le comité constate que ces exigences limitent le recrutement ce qui engendre le risque de ne pas avoir suffisamment de personnels formés et de porter atteinte à la qualité de la formation.

RECOMMANDATIONS

- 1. Planifier une démarche active pour établir de nouvelles conventions de stages dans différents milieux d'exercice afin que les étudiantes puissent, tel que présenté dans le descriptif du programme, réaliser au moins une fois durant leur étude une expérience de stage en pratique autonome. Ce stage permettra de développer les compétences attendues en contexte hors hospitalier. Il importe que les personnes en charge de ce développement pour le cursus puissent avoir le temps nécessaire pour cette recherche active et la réalisation des conventions afin d'élargir l'offre de stage durant le cursus.
- 2. Réaliser une analyse des freins à la participation des étudiant·es aux innovations pédagogiques (UE et/ou projet) visant le développement des compétences sagefemme dans d'autres contextes et en interdisciplinarité. Mener ensuite une réflexion sur l'ingénierie de programme favorisant leurs accès et leur réalisation concrète.
- 3. Effectuer une analyse de l'offre de cours à distance et de leurs modalités d'accès afin d'améliorer la cohérence du programme d'études. Ainsi, permettre une clarification sur les principes de cours asynchrones, une analyse de leur fréquence et de leurs horaires, des liens avec les autres activités de la formation afin d'avoir une vue globale du parcours d'études sur les quatre années et proposer des cours asynchrones par choix pédagogique avec des modalités qui en favorisent l'accès.

- 4. Soutenir, en ce sens, pédagogiquement et technologiquement le développement des compétences numériques du personnel enseignant.
- 5. Renforcer l'approche-programme avec une analyse de la cohérence entre les cours donnés par des intervenants internes et externes; cela afin d'éviter les doublons durant les blocs et ainsi permettre de laisser plus de place pour les cours centrés sur la profession sage-femme et la préparation aux stages. Cette analyse permettra aussi de délimiter les contenus requis pour un certificat qui apporterait un réel complément au cursus d'études sage-femme sans être un complément mis en place pour pallier aux manques durant la formation.
- 6. Réaliser une analyse docimologique de l'évaluation de la pratique et aussi de la formation théorique afin de déterminer les choix pertinents pour l'évaluation des compétences qu'elle soit de manière formative ou certificative. Cette démarche permettra d'argumenter les choix sur le plan pédagogique et de préciser les modalités afin d'avoir une pratique connue et comprise par l'ensemble des parties prenantes. Elle permettra également d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour réaliser, de manière concrète, une évaluation intégrée dans les UE comme cela a été initié, voire entre les UE.
- 7. Rendre systématique la complétude du portfolio au sein du cursus en veillant à ce que son usage soit connu par les parties prenantes, mais aussi uniformisé afin d'en retirer les avantages pédagogiques attendus sur le développement des compétences.
- 8. Afin de limiter les risques où les situations de malveillance sont avérées, assurer une information claire et exhaustive sur les ressources existantes ainsi que sur les situations problématiques en cours d'analyse. Il est essentiel que les étudiant-es puissent avoir un retour sur le suivi des situations afin de renforcer l'importance du retour d'expérience lors des rencontres individuelles ou collectives. De plus, mener une réflexion avec les parties prenantes sur le rôle de personne clé, voire de relai que pourrait jouer les ICANE (Infirmière chargée de l'accueil des nouveaux engagés) dans ce processus.
 - Dans le cas de situations qui ne se règlent pas, malgré des mesures mises en place, la HE doit aussi pouvoir prendre la décision de fermer le lieu de stage et de ne le rouvrir qu'avec la garantie que des mesures efficaces et pérennes ont été mises en place
- 9. Envisager une enquête sur l'état de de santé des étudiant-es et les risques en cours avec l'implication large de parties prenantes (enseignant-es, étudiant-es, alumni) afin d'avoir une vue systémique des problèmes vécus et des ressources exploitées afin d'identifier de mesures complémentaires à investiguer.
- 10. Envisager des conditions d'engagement avec des perspectives de formations continues pour le développement des compétences du personnel enseignant.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Culture qualité de l'établissement et de l'entité

1. La démarche qualité est mise en œuvre au sein de la HE Vinci et plus particulièrement de la section sage-femme; un rapport annuel présente les résultats, le plan stratégique et le plan d'action identifient les actions à entreprendre. Ce cycle s'effectue de manière régulière et programmée au sein de l'institution et du cursus. Un portfolio de suivi est envisagé, mais non encore systématisé. Par contre, le comité constate que le temps d'analyse des effets de ces actions, de l'efficacité et de la pertinence des outils développés et la mesure des résultats ne sont pas documentés ce qui peut laisser envisager le risque de repartir à chaque fois sur une base vierge (ou à zéro). Dans ce contexte le risque de produire de nombreux outils sans avoir analysé dans les sections les effets des actions conduites risque de démotiver les équipes à s'engager dans la démarche qualité avec une perte de sens sur son utilité.

Implication des parties prenantes

- 2. Pour assurer le développement de la culture qualité avec un cercle vertueux d'amélioration au sein du cursus SF, la HE a conscience que la participation de tous les acteurs concernés est à envisager. Le comité constate que l'équipe enseignante sage-femme est en partie impliquée dans ce processus; principalement les intervenant·es internes.
- 3. Le comité constate la volonté d'impliquer plus amplement les étudiant-es dans la culture qualité, au-delà des délégué-es de classe. Une sensibilisation à la qualité est effectuée avec un cours « qualité » dans certaines sections de la HE. Des réflexions sont en cours pour identifier comment valoriser leur implication (heures de stages et/ou crédits). La durée et la charge des études sont relevées comme un obstacle à cet engagement; est-ce le seul facteur? Le comité note néanmoins que les étudiant-es sont ouverts à une plus grande implication.
- 4. Les alumni et les représentants-es du monde professionnel sont actuellement très peu impliqués et consultés pour le développement du bac SF. Ces parties prenantes ont des compétences et des connaissances pour le déploiement de la culture qualité du programme en complément aux ressources internes. Sans leurs contributions, la culture qualité est limitée alors qu'elles pourraient apporter un potentiel d'ancrage avec le milieu professionnel SF.

Adéquation entre les valeurs et la qualité

5. La nouvelle gouvernance mise en place par la HE Vinci a pour ambition le développement de la culture qualité au sein de l'établissement. Cette vision rejoint les

valeurs institutionnelles. Le comité constate auprès des parties prenantes internes leur volonté et leur intérêt au développement de la qualité notamment via la formalisation de la démarche et son implémentation progressive.

RECOMMANDATIONS

- 1. Planifier et réaliser une analyse du système qualité, de l'efficacité des mesures et du rôle d'un portfolio de suivi afin de rendre plus efficient le système qualité en place. Ce temps d'analyse est à planifier en intégrant les parties prenantes.
- 2. Afin de renforcer l'implication des étudiant·es, identifier les potentielles réticences et freins à leur implication afin de cibler les mesures pertinentes et nécessaires pour y pallier et permettre ainsi leur contribution à l'amélioration continue de la qualité.
- 3. Faire contribuer les alumni et les partenaires du monde professionnel à l'amélioration du programme.
- 4. Afin de poursuivre le développement de la culture qualité, maintenir et renforcer la collaboration entre les conseillers-relais qualité et l'équipe enseignante du bac SF.

Conclusion

La réalisation de cette visite, l'analyse des documents reçus, la consultation des documents internes (PV, résultats d'enquêtes, etc.) démontrent que la HE Vinci s'applique à développer la culture qualité au sein de la formation évaluée. Les échanges lors de cette journée ont aussi permis de compléter cette analyse.

Le programme d'étude est en évolution avec la mise en place d'évaluations intégrées pour les compétences sage-femme qui devrait se poursuivre pour l'ensemble du programme. La pertinence et la cohérence du programme ont été soutenues et devraient se renforcer avec les travaux d'analyse et les mesures définies pour consolider notamment l'identité sage-femme, autant dans les cours qu'en formation pratique. L'essor de l'enseignement de la recherche permettra enfin de consolider les bases pour la réalisation des TFE.

Le comité constate que la préoccupation de l'évaluation des compétences pratiques et les modalités de stage représentent un défi majeur pour ces prochaines années. Les interrogations partagées avec les parties prenantes témoignent d'une volonté de faire des choix pédagogiques au service de l'étudiant·e. le comité encourage à partager cette volonté avec eux/elles. De plus, la malveillance perçue lors de certains stages est à prendre en considération et à discuter avec toutes les parties prenantes (enseignants et professionnels) pour désamorcer ce phénomène récurrent.

L'analyse prévue du certificat de pratique avancée, la préparation d'un positionnement commun via le groupe inter réseau sous la forme d'un article, la difficulté d'intégrer dans les études des stages hors milieux hospitaliers afin d'offrir des lieux d'apprentissage qui rencontrent les divers milieux d'exercice sage-femme constituent des enjeux qui vont au-delà du cadre de gestion institutionnel de la HE. La question stratégique d'une année supplémentaire au programme de quatre ans qui intégrerait ce que le certificat aborde et ne serait pas un étalement de la matière, est à étudier avec les partenaires de formation Sage-femme en FWB.

La dynamique perçue lors de la visite rend le comité confiant quant à la capacité de la section à mettre sur la table les propositions présentées dans ce rapport et à poursuivre son engagement pour faire face aux défis majeurs du bachelier Sage-femme.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation Sage-femme 2022-2023

Droit de réponse de l'établissement évalué Commentaire général éventuel : L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond Critère / Rubrique1 Observation de fond Point2 Dimension Nom, fonction et signature de l'autorité Nom et signature du coordonnateur de académique dont dépend l'entité l'autoévaluation Mme Sophie Breedstraet Mme Anne-Catherine Dassy Coordonnatrice de l'autoévaluation Directrice du secteur de la Santé Sage-femme All Mont